



Loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées

Publication au Bulletin officiel

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'éditer dans le prochain No. du Bulletin officiel, l'avis suivant

COMMUNE DE BAGNES

Autorisation d'exploiter – changement d'enseigne

Rectifie et annule la publication parue dans l'édition n° 47 du 18.11.2016

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Bagnes porte à la connaissance du public que M. Guillaume RICHARD, domicilié à Bagnes, 1936 Verbier, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de la dite loi :

- Ancienne enseigne : Boulangerie de Savolyeres
- Nouvelle enseigne : Les Creux
- Locaux et emplacement : Parcelle 2127, Chemin des Luys 1, Verbier
- Prestations et heures d'ouverture et de fermeture :
 - 1) mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à emporter de 05h00 à 21h00
 - 2) mets et/ou boissons avec ou sans alcool à livrer de 05h00 à 24h00
- Début de l'activité : 01.12.2016

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à l'adresse suivante : Commune de Bagnes, Service des Patentes – Rte de Clouchèvre 30 - 1934 Le Châble, dans les **30 jours** dès la présente publication.

Bagnes, le **02.12.2016**

L'Administration communale

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Service communal des Patentes